Bilan de la campagne IR 2016 en quelques chiffres

49 276 personnes ont été accueillies dans les SIP et les trésoreries mixtes du département, soit 15 % de moins par rapport à 2015.

7 000 questions ayant trait à la fiscalité des particuliers ont été reçues sur les boîtes génériques des SIP et des SIPIE.

47 % des foyers fiscaux ont télédéclaré, soit 189 074 télédéclarations contre 194 048 déclarations papier.

L'administration n'a pas été en capacité de mesurer l'accueil téléphonique suite à des problèmes techniques.

Pour **FO DGFiP 54**, ces chiffres ne reflètent pas la réalité sur le terrain ou les agents sont victimes de conditions de travail dégradées.

Point sur la campagne 2017

Cette année, l'obligation de déclarer ses revenus par internet est fixé à 28 000 € de RFR et un RIB est demandé aux contribuables du fait du prélèvement à la source.

Vos représentants **FO DGFiP 54** ont fait remarquer à la Direction que de nombreux contribuables ne fournissent pas de RIB. Quelle sera la charge de travail supplémentaire pour les agents afin de récupérer par la suite ces coordonnées bancaires ?

Nous avons également signalé des problèmes sur le site « www.impots.gouv.fr ». La Direction nous informe qu'un comité de pilotage national traite ce genre de situation.

Réorganisation de l'évaluation domaniale et de la politique immobilière de l'Etat.

L'administration souhaite s'adapter à la réforme territoriale.

Les agents de Meurthe et Moselle vont gérer la Meuse sans effectif supplémentaire à compter du 1er septembre 2017.

Pour vos représentants **FO DGFiP 54,** il y a beaucoup d'incertitudes et il manque beaucoup d'éléments pour décider sereinement d'une réorganisation des services.

La Direction est incapable d'anticiper le nombre d'évaluations domaniales au 31/12/2017 et ne maîtrise pas l'impact de la réforme.

Mise en place du Service de la publicité foncière et de l'enregistrement

Ce service sera créé le 1er juin 2017 et recouvrera les paiements spontanés.

Le problème se pose pour les paiements différés, qui juridiquement doivent être encaissés par un SIE dont le comptable est chargé d'émettre les avis de mise en recouvrement des droits et pénalités.

Le comptable du SIE de Nancy Est a été désigné pour prendre cette compétence.

Modalités d'affectation de l'EDR (Equipe Départementale de Renfort)

Tous les mois, la Direction effectue un recensement des besoins auprès des chefs de service.

Une analyse est effectuée au regard des absences durables, d'une charge de travail ponctuelle ou d'emplois vacants.

Un projet d'affectation est alors transmis aux 2 directeurs de pôles et à l'inspectrice de l'EDR en fonction du besoin et de l'offre, des congés des agents de l'EDR et de leurs compétences.

A l'issue de l'affectation, le chef de service et l'agent de l'EDR transmettent un compte rendu chacun de leur côté à la Direction.

Pour **FO DGFiP 54**, ce nouveau mode de gestion du compte rendu est malsain et s'apparente à du flicage.

Questions diverses

- Le SPF de Lunéville sera transféré en 2019 sur Nancy.

- La Direction a demandé à Bercy l'autorisation de transférer le recouvrement de l'impôt des trésoreries de Baccarat, Blâmont, Haroué et St Nicolas vers les SIP de Lunéville et Nancy.

Vos représentants **FO DGFiP 54** :
Jean-Louis SZATMARI – Alexis TSCHENS – Didier HOUILLON

FO DGFiP 54 - BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

- NOM : .....
- PRENOM : .....
- GRADE / échelon (ou indice) : .....
- AFFECTATION : .....
- n° de portable (recommandé) : .....
- adresse personnelle : .....

N° Agora : _ _ _ _ _ _

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

→ si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case ☐

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques

Fait à le (signature)

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de F.O.-DGFiP 54

La cotisation syndicale est éligible au crédit d'impôt à hauteur de 66%